

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS  
D'INDRE-ET-LOIRE**

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**Du 1<sup>er</sup> JUILLET AU 31 DECEMBRE 2019**



**2019**

**République Française**

**Juillet  
Août  
Septembre  
Octobre  
Novembre  
Décembre**

# **SOMMAIRE**

**Service de l'Administration Générale**



# SOMMAIRE

N°	DELIBERATIONS	Pages
<b>CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 25 SEPTEMBRE 2019</b>		
<a href="#">1</a>	Migration du SGA-SGO vers « NEXSIS 18-112 »	6
<a href="#">2</a>	Décision modificative n°1 exercice 2019	6
<a href="#">3</a>	Convention de partenariat de financement pluriannuel entre le département d'Indre-et-Loire et le SDIS 37 (2019-2021)	6
<a href="#">4</a>	Mise en place de la redevance-logements caserne Chassagne CSP Tours Centre	6
<a href="#">5</a>	Transformations complémentaires de postes au titre de l'année 2019	6
<a href="#">6</a>	Réorganisation de l'équipe des formateurs permanents et ajustement de l'organigramme du SDIS	6
<a href="#">7</a>	Modification du règlement intérieur du SDIS suite à l'instauration des comités de centre	7
<a href="#">8</a>	Modification du règlement intérieur du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires	8
<a href="#">9</a>	Plan d'action d'amélioration de la qualité de vie en service	8
<b>BUREAU DU 25 SEPTEMBRE 2019</b>		
<a href="#">10</a>	Renouvellement de la convention d'adhésion au service de médecine préventive du centre de gestion d'Indre-et-Loire	8
<a href="#">11</a>	Prise en charge financière exceptionnelle des travaux de réparation du véhicule personnel d'un agent du SDIS	8
<a href="#">12</a>	Ventes n°3 de 2019 de matériels, véhicules et équipements	8
<a href="#">13</a>	Autorisation à ester en justice au nom du SDIS 37	9
<a href="#">14</a>	Procédure contentieuse dans la cadre de la garantie décennale du CS de Sainte-Maure-de-Touraine à l'encontre des entreprises Berneux et SRS	9
<a href="#">15</a>	Autorisation du président d'ester en justice au nom du SDIS 37	9
<a href="#">16</a>	Convention de mise à disposition de locaux pour l'organisation de la Sainte-Barbe départementale	9
<a href="#">17</a>	Convention de mise à disposition des installations sportives sur la commune de Sonzay	9
<a href="#">18</a>	Convention d'utilisation d'installations sportives de la commune de Saint-Cyr-sur-Loire	9
<a href="#">19</a>	Convention de partenariat entre la préfecture d'Indre-et-Loire et le SDIS 37 dans le cadre du programme de mobilisation pour la sécurité routière	10
<a href="#">20</a>	Convention de partenariat entre l'unité éducative d'activités de jour Val-de-Loire et le SDIS 37	10
<a href="#">21</a>	A.O.O. "Entretien des espaces verts des sites du SDIS 37 » – 2 Lots	10
<a href="#">22</a>	Groupements de commandes pour la fourniture maintenance et autres prestations liées aux systèmes de gestions opérationnelle entre les SDIS utilisateurs du logiciel d'alerte «GIPSI»	10
<a href="#">23</a>	Avenant de restitution de l'ancien centre de secours de Monnaie	10
<a href="#">24</a>	Convention de mise à disposition d'un accès gratuit au service de géolocalisation des appels d'urgence « GEOLOC18-112 »	11
<a href="#">25</a>	Autorisation du président d'ester en justice au nom du SDIS 37	11
<a href="#">26</a>	Autorisation du président d'ester en justice au nom du SDIS 37	11
<b>BUREAU DU 15 OCTOBRE 2019</b>		
<a href="#">27</a>	Convention d'utilisation des biens de partenaires privés et publics pour l'organisation du cross départemental 2019/2020	11
<a href="#">28</a>	Autorisation du président à ester en justice au nom du SDIS 37	11
<a href="#">29</a>	Convention de partenariat entre le lycée Gustave Eiffel de Tours et le SDIS 37 afin de conceptualiser et réaliser un véhicule pédagogique non pollue	11
<a href="#">30</a>	Actualisation du règlement d'occupation des logements et mise en place d'une convention d'occupation temporaire	12
<a href="#">31</a>	Autorisation du président à ester en justice au nom du SDIS 37	12
<b>CONSEIL D'ADMIMISTRATION DU 27 NOVEMBRE 2019</b>		
<a href="#">32</a>	Décision modificative n°2 exercice 2019	12
<a href="#">33</a>	Répartition des contingents communaux 2020	12
<a href="#">34</a>	Transformations complémentaires de postes au titre de l'année 2019	19

<a href="#">35</a>	Taux de promotion pour l'avancement à l'échelon spécial du grade d'Attaché Hors Classe au titre de l'année 2019	19
<a href="#">36</a>	Suppression des postes réservés aux contrats emploi avenir	19
<a href="#">37</a>	Ajustements de l'organigramme	19
<b>BUREAU DU 27 NOVEMBRE 2019</b>		
<a href="#">38</a>	Adaptation du règlement d'évaluation départemental suite à l'évolution pédagogique des formations, liée à la parution de l'arrêté du 22 août 2019 relatif aux formations des sapeurs-pompiers	19
<a href="#">39</a>	Convention de partenariat entre la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises et le SDIS 37 dans le cadre de l'expérimentation d'utilisation d'un drone	19
<a href="#">40</a>	Autorisation à ester en justice au nom du SDIS 37	20
<a href="#">41</a>	Convention de mise à disposition de moyens entre le SDIS 37 et le Comité des Œuvres Sociales du SDIS d'Indre-et-Loire	20
<a href="#">42</a>	Convention pour la mise à disposition d'un terrain du SDIS 37–Activité d'élevage d'animaux herbivores à Joué les Tours	20
<a href="#">43</a>	Convention de partenariat entre le Centre d'Action et d'Information sur la Surdit�, le SDIS 41 et le SDIS 37	20
<a href="#">44</a>	Indemnisations / Auto assurance du SDIS en mati�re de responsabilit� civile	20
<a href="#">45</a>	Convention d'utilisation des installations sportives de la commune de Langeais	20
<a href="#">46</a>	Avenant n�1 au protocole d'accord en mati�re de responsabilit� civile	20
<a href="#">47</a>	Mise � disposition exceptionnelle de logements du parc du SDIS d'Indre et Loire	21
<a href="#">48</a>	Convention de mise � disposition du gymnase du CSP Loches	21
<a href="#">49</a>	Avenant n�1 � la convention de partenariat entre le SDIS 37 et l'Association Pompiers pour l'Urgence Internationale	21
<a href="#">50</a>	Proposition de vente n�2 '(v�hicules et �quipements) de 2019	21
<a href="#">51</a>	R�forme n�3 de mat�riels	21
<a href="#">52</a>	R�forme n�4 de mat�riels	21
<a href="#">53</a>	Proposition de don n�2 d'un v�hicule � l'Union D�partementale des Sapeurs-Pompiers d'Indre et Loire (UDSP 37)	22
<a href="#">54</a>	Convention relative � l'utilisation de l'application « permis de sauver »	22
<a href="#">55</a>	Emprunt 2019 du SDIS – Consultation et analyse des offres des banques	22
<a href="#">56</a>	Paiement des d�penses avant l'adoption du budget 2020	22
<b>CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 18 DECEMBRE 2019</b>		
<a href="#">57</a>	Mise en place du r�gime indemnitaire tenant compte des fonctions, des suj�tions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) au 1�r janvier 2020	22
<a href="#">58</a>	Transformations de postes au titre de l'ann�e 2020	23
<a href="#">59</a>	Renouvellement de la convention du r�seau R3SGC	23
<a href="#">60</a>	Communication pour information du rapport annuel d'activit� des sapeurs-pompiers volontaires pour l'ann�e 2018	23
<a href="#">61</a>	Renouvellement du conseil d'administration du SDIS	23
<b>BUREAU DU 18 DECEMBRE 2019</b>		
<a href="#">62</a>	R�forme n�5 de mat�riels	23
<a href="#">63</a>	Autorisation � ester en justice au nom du SDIS 37	24
<a href="#">64</a>	Avenant n� 1 � la convention de mise � disposition de moyens avec la musique d�partementale des sapeurs-pompiers de Touraine	24
<a href="#">65</a>	Avenant n�1 � la convention de mise � disposition du centre de secours de Chambourg sur Indre	24
<a href="#">66</a>	Mise � jour de la commission de gestion des logements de la caserne Chassagne	24
<b>ANNEXES</b>		28
<b>ARRETES DU PRESIDENT</b>		32

**DOSSIER N° 1**

**MIGRATION DU SGA-SGO VERS « NEXSIS 18-112 »**

*Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration, à l'unanimité :*

- *confirment la candidature du SDIS 37 pour une migration du SGA –SGO vers NEXSIS 18-112 au titre de l'année 2021 et*
- *autorisent le Président à signer tous les documents relatifs au projet « NEXSIS 18-112 ».*

**DOSSIER N° 2**

**DECISION MODIFICATIVE N°1 EXERCICE 2019**

*Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration, à l'unanimité :*

- *approuvent le présent rapport et la Décision Modificative n°1 de 2019 jointe et ses annexes,*
- *actualisent les autorisations de programme (A.P.) et les crédits de paiement des opérations listées.*

**DOSSIER N° 3**

**CONVENTION DE PARTENARIAT DE FINANCEMENT PLURIANNUEL ENTRE  
LE DEPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE ET LE SDIS 37 (2019-2021)**

*Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration, à l'unanimité autorisent le président à signer la convention de financement pluriannuel entre le département d'Indre-et-Loire et le SDIS 37 pour la période 2019-2021.*

**DOSSIER N° 4**

**MISE EN PLACE DE LA REDEVANCE - LOGEMENTS CASERNE CHASSAGNE  
CSP TOURS CENTRE**

*Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration, à l'unanimité, décident de la mise en place de la redevance dans le cadre d'une convention d'occupation temporaire du domaine public à compter du 1er Janvier 2020 selon les modalités suivantes :*

- *300 € pour un appartement de type 3 rénové ou un type 4 non rénové*
- *325 € pour un appartement de type 4 rénové*
- *350 € pour un appartement de type 5 non rénové*

*Cette redevance s'entend charges comprises (eau, gaz, électricité). Les logés devront, comme auparavant, s'acquitter du paiement des impôts ou taxes liés à l'occupation du logement.*

**DOSSIER N° 5**

**TRANSFORMATIONS COMPLEMENTAIRES DE POSTES AU TITRE DE L'ANNÉE 2019**

*Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration, à l'unanimité, autorisent le président du conseil d'administration, à :*

- *transformer 3 postes de caporal en 3 postes de sergent,*
- *signer les arrêtés correspondants*

**DOSSIER N° 6**

**RÉORGANISATION DE L'ÉQUIPE DES FORMATEURS PERMANENTS ET  
AJUSTEMENT DE L'ORGANIGRAMME DU SDIS**

*Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration, à l'unanimité, autorisent :*

- *l'actualisation de l'organigramme du groupement formation avec la mise à jour des postes temps partagé existants et le positionnement de 8 postes « formateur temps partagé CEFOR. Part fonctionnelle » rattaché au CEFOR,*
- *la mise à niveau de l'organigramme des CSP par le rattachement de 8 postes de « formateur temps partagé CEFOR. Part opérationnelle ».*

**MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU SDIS SUITE A L'INSTAURATION  
DES COMITES DE CENTRE**

*Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration, à l'unanimité, adoptent la modification du règlement intérieur du corps départemental telle que présentée ci-dessous :*

*« ARTICLE 251.5 : LE COMITE DE CENTRE*

*Définition du comité de centre*

*Le comité de centre est une instance de concertation mise en place au niveau de chaque CIS.*

*Organe représentatif, il est chargé d'émettre des avis sur toute question relative aux engagements, renouvellements d'engagements, propositions de changement de grade jusqu'à adjudant de sapeurs-pompiers volontaires.*

*Composition et modalités de fonctionnement*

*La composition, les compétences et les modalités de fonctionnement liées à cette instance sont précisées par note de service».*

*« ARTICLE 251.7 : LE COMITE CONSULTATIF DEPARTEMENTAL DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES*

*Compétences*

*Institué auprès de chaque SDIS, le comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires donne son avis sur toutes les questions relatives aux sapeurs-pompiers volontaires du corps départemental à l'exclusion de celles intéressant la discipline.*

*Celui-ci est également compétent pour toute question relative à la santé et à la sécurité impliquant les sapeurs-pompiers volontaires. A ce titre, le CCDSPV est réuni conjointement avec le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) sur le même ordre du jour.*

*Préalablement à toute décision de l'autorité de gestion, il est obligatoirement saisi pour avis sur :*

- les refus d'engagement et de renouvellement d'engagement,*
- l'avancement de grade des officiers jusqu'au grade de capitaine,*
- l'avancement de grade des infirmiers sapeurs-pompiers volontaires,*
- la validation de l'expérience et des formations des sapeurs-pompiers volontaires,*
- le règlement intérieur du corps départemental,*
- le schéma départemental d'analyse et de couverture des risques,*
- toute question relative à la santé et à la sécurité impliquant les sapeurs-pompiers volontaires,*
- tout recours sur un refus d'engagement ou sur un refus de nomination au grade supérieur.*

*Il est informé par les comités de centre, institués par l'article 723-74 du Code de la sécurité intérieure :*

*-des avis favorables concernant l'engagement ou le réengagement des sapeurs-pompiers volontaires ainsi que des avancements jusqu'au grade d'adjudant de sapeurs-pompiers volontaires (à compter de l'application du nouveau règlement opérationnel applicable en 2020).*

*-par le Président du conseil d'administration du service d'incendie et de secours des suites données à ses avis.*

*Les avis défavorables, émis par les comités de centre concernant les engagements et les renouvellements d'engagement, doivent être dûment motivés et transmis pour avis au comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires.*

*Le comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires peut également être chargé de conduire des analyses et des études sur le volontariat chez les sapeurs-pompiers.*

*Il prend en compte les indicateurs du service d'incendie et de secours.*

*Il peut être consulté sur toute question relative au volontariat chez les sapeurs-pompiers.*

*Il peut formuler toute proposition tendant à consolider et développer le volontariat ainsi qu'à faciliter l'exercice.*

*Le directeur départemental du SDIS ainsi que le médecin, chef du service de santé et de secours médical ainsi que le président de l'Union départementale des sapeurs-pompiers, assistent avec voix consultative aux séances du comité lorsqu'ils n'en sont pas membres.*

*L'autorité de gestion peut associer en tant que de besoin des personnalités ou des chefs de service sans voix délibérative.*

*Fonctionnement*



*Le comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires se réunit à l'initiative de son président au moins une fois par semestre. Il rend ses avis dans un délai maximum de trois mois.*

*Le comité ne peut valablement délibérer que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente.*

*Les avis du comité sont pris à la majorité absolue des suffrages exprimés.*

*La voix du Président est prépondérante en cas de partage égal.*

#### **DOSSIER N° 8**

### **MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU COMITE CONSULTATIF DEPARTEMENTAL DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES**

*Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration, à l'unanimité, adoptent le règlement intérieur du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires ci-joint, suite à l'instauration des comités de centre et à la parution de l'arrêté du 2 septembre 2019 modifiant l'arrêté du 29 mars 2016 portant organisation du CCDSPV.*

#### **DOSSIER N° 9**

### **PLAN D'ACTION D'AMELIORATION DE LA QUALITE DE VIE EN SERVICE**

*Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration, à l'unanimité, approuvent le plan d'amélioration de la qualité de vie en service et sa mise en œuvre au SDIS 37.*

**REUNION DU BUREAU  
DU 25 SEPTEMBRE 2019**

#### **DOSSIER N° 10**

### **RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE PREVENTIVE DU CENTRE DE GESTION D'INDRE-ET-LOIRE**

*Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité autorisent le président du conseil d'administration à signer la convention d'adhésion au service de médecine préventive du centre de gestion d'Indre-et-Loire ainsi que tout document afférent.*

#### **DOSSIER N° 11**

### **PRISE EN CHARGE FINANCIERE EXCEPTIONNELLE DES TRAVAUX DE REPARATION DU VEHICULE PERSONNEL D'UN AGENT DU SDIS**

*Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité, décident de participer au financement de la facture de réparation du véhicule d'un agent du SDIS, à hauteur de 200 €.*

#### **DOSSIER N° 12**

### **VENTES N°3 DE 2019 DE MATERIELS, VEHICULES ET EQUIPEMENTS**

*Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité, autorisent la vente pour 21 300 € des trois matériels et des dix véhicules et leurs équipements dont la liste figure en annexe.*

*La valeur d'acquisition (VA), l'amortissement cumulé et la valeur nette comptable (VNC) au 31/12/2019, des biens vendus, s'élèvent aux sommes suivantes :*

ARTICLE	Valeur d'acquisition	Annuité	Amortissement opéré au 31/12/2019	VNC au 31/12/2019	Prix de vente	Plus/Moins value
S/total article 21561	678 203,05 €	2 245,00 €	673 249,27 €	4 953,78 €	18 600,00 €	13 646,22 €
S/total article 21568	31 143,58 €	0,00 €	31 143,58 €	0,00 €	900,00 €	900,00 €
S/total article 21578	20 105,59 €	0,00 €	20 105,59 €	0,00 €	1 600,00 €	1 600,00 €
S/total article 2182	18 970,79 €	0,00 €	18 970,79 €	0,00 €	200,00 €	200,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>748 423,01 €</b>	<b>2 245,00 €</b>	<b>743 469,23 €</b>	<b>4 953,78 €</b>	<b>21 300,00 €</b>	<b>16 346,22 €</b>

**DOSSIER N° 13**

**AUTORISATION A ESTER EN JUSTICE AU NOM DU SDIS 37**

*Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité :*

*- autorisent le président du conseil d'administration à ester en justice devant le Tribunal de Grande Instance de Tours pour une agression envers des sapeurs-pompiers du CIS Le Bouchardais lors d'une intervention dans la nuit du 18 au 19 septembre 2018 ;*

*- approuvent la désignation de Maître CEBRON DE LISLE pour représenter les intérêts du SDIS et ceux des sapeurs-pompiers.*

**DOSSIER N° 14**

**PROCEDURE CONTENTIEUSE DANS LE CADRE DE LA GARANTIE DECENNALE DU CS DE SAINTE-MAURE-DE-TOURAINES A L'ENCONTRE DES ENTREPRISES BERNEUX ET SRS**

*Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité :*

*- autorisent le président du conseil d'administration à ester en justice dans le cadre de la procédure contentieuse ouverte à l'encontre des entreprises BERNEUX et SRS concernant la garantie décennale du centre de Ste Maure de Touraine ;*

*- désignent Maître CEBRON DE LISLE pour représenter les intérêts du SDIS*

*- autorisent le président du conseil d'administration à signer la convention d'honoraires correspondante.*

**DOSSIER N° 15**

**AUTORISATION DU PRESIDENT D'ESTER EN JUSTICE AU NOM DU SDIS 37**

*Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité :*

*- autorisent le président du conseil d'administration à ester en justice devant le Tribunal pour enfants de Tours pour appels malveillants et déclenchement intempestif des secours ;*

*- valident la désignation de Maître CEBRON DE LISLE pour représenter les intérêts du SDIS.*

**DOSSIER N° 16**

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX POUR L'ORGANISATION DE LA SAINTE BARBE DEPARTEMENTALE**

*Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité autorisent le président du conseil d'administration à signer la convention de mise à disposition de locaux appartenant à la Ville de Saint Avertin pour l'organisation de la Sainte Barbe départementale.*

**DOSSIER N° 17**

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES INSTALLATIONS SPORTIVES SUR LA COMMUNE DE SONZAY**

*Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité autorisent le président du conseil d'administration à signer la convention de mise à disposition des installations sportives avec la Communauté de Communes Gâtine-Choisilles Pays de Racan (propriétaire), la commune de Sonzay (gestionnaire) et l'UDSP37 pour l'utilisation du tennis couvert situé sur la commune de Sonzay.*

**DOSSIER N° 18**

**CONVENTION D'UTILISATION D'INSTALLATIONS SPORTIVES DE LA COMMUNE DE SAINT-CYR-SUR-LOIRE**

*Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité autorisent le président du conseil d'administration à signer la convention d'utilisation du complexe sportif Guy DRUT avec la commune de Saint-Cyr-sur-Loire et l'UDSP37.*

**DOSSIER N° 19****CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA PREFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE ET LE SDIS 37 DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE MOBILISATION POUR LA SECURITE ROUTIERE**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité autorisent le président du conseil d'administration à signer la convention de partenariat avec la Préfecture d'Indre-et-Loire dans le cadre du programme de mobilisation pour la sécurité routière.

**DOSSIER N° 20****CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'UNITE EDUCATIVE D'ACTIVITES DE JOUR VAL DE LOIRE ET LE SDIS 37**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité autorisent le président du conseil d'administration à signer la convention de partenariat avec l'Unité Educative d'Activités de Jour Val de Loire.

**DOSSIER N° 21****A.O.O."ENTRETIEN DES ESPACES VERTS DES SITES DU SDIS 37"- 2 LOTS**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité autorisent le président du conseil d'administration à signer tous les documents relatifs à l'accord-cadre pour l'entretien des espaces verts de l'ensemble des sites du SDIS 37

**DOSSIER N° 22****GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA FOURNITURE MAINTENANCE ET AUTRES PRESTATIONS LIEES AUX SYSTEMES DE GESTION OPERATIONNELLE ENTRE LES SDIS UTILISATEURS DU LOGICIEL D'ALERTE «GIPSI»**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité :

- approuvent le principe de groupement de commandes pour la fourniture maintenance et autres prestations liées aux systèmes de gestion opérationnelle entre les SDIS utilisateurs du logiciel d'alerte «GIPSI» (les SDIS49, SDIS07, SDIS37, SDIS55, SDIS58, SDIS71 et SDIS78) ;
- désignent le SDIS49 « coordonnateur » du groupement ;
- autorisent le président du conseil d'administration à signer la convention de groupement de commandes pour la fourniture maintenance et autres prestations liées aux systèmes de gestion opérationnelle entre les SDIS utilisateurs du logiciel d'alerte «GIPSI» entre les SDIS49, SDIS07, SDIS37, SDIS55, SDIS58, SDIS71 et SDIS78 et tous documents y afférent ;
- autorisent le président du conseil d'administration du SDIS49 à signer, notifier le marché ou l'accord-cadre et tous les documents y afférent ;
- autorisent le président du conseil d'administration du SDIS37 à exécuter le marché ou l'accord-cadre à hauteur des besoins propres au SDIS 37.

**DOSSIER N° 23****AVENANT DE RESTITUTION DE L'ANCIEN CENTRE DE SECOURS DE MONNAIE**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité :

- autorisent le président du conseil d'administration à signer l'avenant à la convention de mise à disposition afin de remettre à la collectivité d'origine, à compter du 25 septembre 2019, les locaux désaffectés ayant abrité l'ancien centre de secours de Monnaie ;
- acceptent la restitution pour les valeurs nettes comptables décrites ci-dessous.

N° paierie	N° interne SDIS	Désignation	Complément	Imputation	Valeur d'acquisition	Annuité	Amortissements opérés au 31/12/2019	VNC au 31/12/2019
2006-00567	2006-00567	MONNAIE-TRANSFERT BATIMENT MAD		217312	106 354,67	0,00	0,00	106 354,67
2006-01142	2006-01142	Monnaie-Travaux menuiserie,	peint, électricité, plomberie	21735	12 820,41	641,00	7 692,14	5 128,27
2009-03569	2009-03569	Monnaie-Mise en conformité	élect/gaz	21735	1 154,65			
2009-03569	2011-03482	Monnaie-mise en conformité	électrique	21735	330,79	74,00	518,54	966,90
sous-total 217312					106 354,67 €	0,00 €	0,00 €	106 354,67 €
sous-total 21735					14 305,85 €	715,00 €	8 210,68 €	6 095,17 €
<b>TOTAL</b>					<b>120 660,52 €</b>	<b>715,00 €</b>	<b>8 210,68 €</b>	<b>112 449,84 €</b>

**DOSSIER N° 24**

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN ACCES GRATUIT AU SERVICE DE GEOLOCALISATION DES APPELS D'URGENCE « GEOLOC18-112 »**

*Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité, autorisent le président du conseil d'administration à signer la convention relative à la mise à disposition d'un accès gratuit au service de géolocalisation des appels d'urgence « geoloc18-112 ».*

**DOSSIER N°25**

**AUTORISATION DU PRESIDENT D'ESTER EN JUSTICE AU NOM DU SDIS 37**

*Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité, autorisent :*

*- le président du conseil d'administration à ester en justice devant le Tribunal de Grande Instance de Tours pour une affaire de vol de carte de carburant au centre de secours de la Vallée Verte à TRUYES*

*- valident la désignation de Maître CEBRON DE LISLE pour représenter les intérêts du SDIS.*

**DOSSIER N°26**

**AUTORISATION DU PRESIDENT D'ESTER EN JUSTICE AU NOM DU SDIS 37**

*Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité, autorisent :*

*- le président du conseil d'administration à ester en justice devant le Tribunal de Grande Instance de Tours pour une agression envers des sapeurs-pompiers du CSP Tours Centre lors d'une intervention du 5 août 2017 ;*

*- valident la désignation de Maître CEBRON DE LISLE pour représenter les intérêts du SDIS.*

**REUNION DU BUREAU  
DU 15 OCTOBRE 2019**

**DOSSIER N°27**

**CONVENTION D'UTILISATION DES BIENS DE PARTENAIRES PRIVES ET PUBLICS POUR L'ORGANISATION DU CROSS DEPARTEMENTAL 2019/2020**

*Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité, autorisent le président du conseil d'administration à signer les conventions d'utilisation des biens avec les différents partenaires pour l'organisation de la saison départementale de cross d'Indre-et-Loire 2019/2020.*

**DOSSIER N°28**

**AUTORISATION A ESTER EN JUSTICE AU NOM DU SDIS 37**

*Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité :*

*- autorisent le président du conseil d'administration à ester en justice devant le Tribunal de Grande Instance de Tours pour une agression sur un sapeur-pompier lors d'une intervention du 27 mai 2019 ;*

*- valident la désignation de Maître CEBRON DE LISLE pour représenter les intérêts du SDIS et Maître Eve-Elisabeth CAMBUZAT pour ceux du sapeur-pompier agressé.*

**DOSSIER N°29**

**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE LYCEE GUSTAVE EIFFEL DE TOURS ET LE SDIS 37 AFIN DE CONCEPTUALISER ET REALISER UN VEHICULE PEDAGOGIQUE NON POLLUE**

*Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité autorisent le président du conseil d'administration à signer la convention de partenariat avec le lycée des métiers et de l'industrie Gustave Eiffel de Tours afin de conceptualiser et de réaliser un véhicule pédagogique non pollué nécessaire à l'entraînement des sapeurs-pompiers du SDIS 37.*

**DOSSIER N°30****ACTUALISATION DU REGLEMENT D'OCCUPATION DES LOGEMENTS ET MISE EN PLACE D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité approuvent :

- les termes de la convention d'occupation temporaire individuelle qui sera remise à chaque occupant d'un logement de la caserne Chassagne à Tours Centre ;
- l'actualisation du règlement d'occupation des logements de la caserne Chassagne à Tours Centre.

**DOSSIER N°31****AUTORISATION DU PRESIDENT D'ESTER EN JUSTICE AU NOM DU SDIS 37**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité

- autorisent le président du conseil d'administration à ester en justice devant le Tribunal de Grande Instance de Tours pour une intervention sur un incendie volontaire du 15 avril 2019 ;
- demandent l'indemnisation des frais engagés par le SDIS ;
- valident la désignation de Maître CEBRON DE LISLE pour représenter les intérêts du SDIS.

**REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU 27 NOVEMBRE 2019**

**DOSSIER N°32****DECISION MODIFICATIVE N°2 EXERCICE 2019**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- approuvent le présent rapport et la Décision Modificative n°2 de 2019 jointe et ses annexes ;
- actualisent les autorisations de programme (A.P.) et les crédits de paiement des opérations listées ;
- autorisent la réduction des subventions attribuées à l'union départementale des sapeurs-pompiers d'Indre-et-Loire de 5 843 € et au comité des œuvres sociales du personnel du SDIS de 13 566 €.

**DOSSIER N°33****REPARTITION DES CONTINGENTS COMMUNAUX 2020**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- arrêtent le montant global des contributions communales de l'année 2020 à la somme de 10 779 750 € (soit une hausse de 1% par rapport à 2019),
- décident de répartir ce montant à partir du mode de calcul arrêté en 2012 (90 % potentiel fiscal et 10 % population avec un plafonnement à 3 % pour les communes ayant une évolution plus favorable de leur environnement et une variation à 0 % pour celles ayant une évolution moins favorable) entre toutes les communes sur la base du contingent 2019 dû augmenté de 1 %,
- valident le tableau ci-après.

Code INSEE	Commune	Communauté de communes assurant le versement des contingents	Contingent 2019	Contingent 2020	Evolution 2019/2020
37002	Ambillou		12 676 €	13 056 €	3,0%
37003	Amboise		228 800 €	235 663 €	3,0%
37004	Anché		3 922 €	4 040 €	3,0%
37005	Antogny-le-Tillac		5 373 €	5 373 €	0,0%
37006	Artannes-sur-Indre		20 414 €	21 026 €	3,0%
37007	Assay		2 336 €	2 406 €	3,0%
37009	Autrèche		5 203 €	5 359 €	3,0%

37010	Auzouer-en-Touraine		22 981 €	22 981 €	0,0%
37011	Avoine		284 256 €	284 256 €	0,0%
37012	Avon-les-Roches		6 332 €	6 332 €	0,0%
37013	Avrillé-les-Ponceaux		5 050 €	5 202 €	3,0%
37014	Azay-le-Rideau		53 071 €	53 071 €	0,0%
37015	Azay-sur-Cher		39 942 €	41 139 €	3,0%
37018	Ballan-Miré		85 258 €	87 815 €	3,0%
37021	Beaumont-Louestault		16 448 €	16 941 €	3,0%
37022	Beaumont-en-Véron		27 973 €	28 812 €	3,0%
37024	Benais		10 931 €	11 259 €	3,0%
37025	Berthenay		6 811 €	7 015 €	3,0%
37030	Le Boulay		6 306 €	6 495 €	3,0%
37031	Bourgueil		56 660 €	58 360 €	3,0%
37034	Braslou		3 954 €	4 073 €	3,0%
37035	Braye-sous-Faye		3 157 €	3 252 €	3,0%
37036	Braye-sur-Maulne		2 092 €	2 155 €	3,0%
37037	Brèches		2 411 €	2 483 €	3,0%
37038	Bréhémont		6 441 €	6 634 €	3,0%
37040	Brizay		3 173 €	3 173 €	0,0%
37041	Bueil-en-Touraine		4 468 €	4 468 €	0,0%
37042	Candes-Saint-Martin		3 417 €	3 520 €	3,0%
37043	Cangey		8 017 €	8 258 €	3,0%
37047	Cerelles		8 713 €	8 974 €	3,0%
37050	Chambray-lès-Tours		380 345 €	380 345 €	0,0%
37051	Champigny-sur-Veude		12 730 €	12 730 €	0,0%
37052	Chançay		10 938 €	11 266 €	3,0%
37054	Chanceaux-sur-Choisille		36 134 €	37 218 €	3,0%
37055	Channay-sur-Lathan		7 620 €	7 849 €	3,0%
37056	La Chapelle-aux-Naux		5 420 €	5 583 €	3,0%
37058	La Chapelle-sur-Loire		12 678 €	13 058 €	3,0%
37059	Charentilly		11 926 €	12 284 €	3,0%
37060	Chargé		11 518 €	11 864 €	3,0%
37062	Château-la-Vallière		25 269 €	25 269 €	0,0%
37063	Château-Renault		114 436 €	114 436 €	0,0%
37065	Chaveignes		9 451 €	9 451 €	0,0%
37067	Cheillé		14 073 €	14 495 €	3,0%
37068	Chemillé-sur-Dême		7 147 €	7 361 €	3,0%
37071	Chezelles		1 946 €	2 004 €	3,0%
37072	Chinon		162 502 €	167 377 €	3,0%
37074	Chouzé-sur-Loire		21 408 €	22 050 €	3,0%
37076	Cinçais		3 685 €	3 796 €	3,0%
37077	Cinq-Mars-la-Pile		34 784 €	35 828 €	3,0%
37081	Cléré-les-Pins		10 322 €	10 632 €	3,0%
37082	Continvoir		5 263 €	5 263 €	0,0%
37084	Couesmes		9 574 €	9 574 €	0,0%
37086	Courcelles-de-Touraine		4 189 €	4 315 €	3,0%
37087	Courcoué		3 521 €	3 538 €	0,5%
37088	Couziers		1 129 €	1 163 €	3,0%
37089	Cravant-les-Côteaux		8 799 €	9 063 €	3,0%
37090	Crissay-sur-Manse		1 192 €	1 228 €	3,0%
37092	Crotelles		6 856 €	7 062 €	3,0%
37093	Crouzilles		12 105 €	12 105 €	0,0%
37095	Dame-Marie-les-Bois		2 786 €	2 870 €	3,0%

37099	Druey		10 963 €	11 292 €	3,0%
37101	Épeigné-sur-Dême		2 620 €	2 620 €	0,0%
37104	Esvres		78 353 €	80 704 €	3,0%
37105	Faye-la-Vineuse		3 907 €	4 024 €	3,0%
37106	La Ferrière		2 559 €	2 636 €	3,0%
37109	Fondettes		164 108 €	169 031 €	3,0%
37112	Gizeux		4 898 €	5 021 €	2,5%
37116	Les Hermites		5 990 €	6 170 €	3,0%
37117	Hommes		7 978 €	8 217 €	3,0%
37118	Huismes		12 723 €	13 105 €	3,0%
37119	L'Île-Bouchard		30 963 €	30 963 €	0,0%
37121	Jaulnay		2 773 €	2 856 €	3,0%
37122	Joué-lès-Tours		822 825 €	822 825 €	0,0%
37123	LANGAIS		96 697 €	96 697 €	0,0%
37124	Larçay		36 756 €	36 756 €	0,0%
37125	Lémeré		4 121 €	4 245 €	3,0%
37126	Lerné		3 375 €	3 476 €	3,0%
37128	Lignières-de-Touraine		10 005 €	10 305 €	3,0%
37129	Ligré		11 811 €	12 165 €	3,0%
37131	Limeray		10 698 €	11 019 €	3,0%
37137	Lublé		1 964 €	1 964 €	0,0%
37138	Lussault-sur-Loire		7 781 €	8 014 €	3,0%
37139	Luynes		61 878 €	63 734 €	3,0%
37140	Luzé		3 143 €	3 237 €	3,0%
37142	Maillé		7 199 €	7 288 €	1,2%
37144	Marçay		6 217 €	6 404 €	3,0%
37146	Marcilly-sur-Maulne		2 780 €	2 863 €	3,0%
37147	Marcilly-sur-Vienne		5 497 €	5 662 €	3,0%
37148	Marigny-Marmande		6 991 €	7 201 €	3,0%
37149	Marray		5 157 €	5 312 €	3,0%
37150	Mazières-de-Touraine		14 801 €	15 245 €	3,0%
37151	La Membrolle-sur-Choisille		31 632 €	32 581 €	3,0%
37152	Mettray		33 754 €	34 278 €	1,6%
37153	Monnaie		49 590 €	51 078 €	3,0%
37154	Montbazou		59 795 €	59 795 €	0,0%
37155	Monthodon		7 514 €	7 739 €	3,0%
37156	Montlouis-sur-Loire		134 351 €	138 382 €	3,0%
37158	Montreuil-en-Touraine		6 373 €	6 564 €	3,0%
37159	Monts		83 895 €	86 412 €	3,0%
37160	Morand		4 149 €	4 264 €	2,8%
37161	Mosnes		7 838 €	8 073 €	3,0%
37163	Nazelles-Négron		115 532 €	115 532 €	0,0%
37165	Neuil		3 685 €	3 796 €	3,0%
37166	Neuillé-le-Lierre		6 957 €	7 166 €	3,0%
37167	Neuillé-Pont-Pierre		26 766 €	26 766 €	0,0%
37169	Neuville-sur-Brenne		7 496 €	7 721 €	3,0%
37170	Neuvy-le-Roi		14 240 €	14 655 €	2,9%
37171	Noizay		14 835 €	15 280 €	3,0%
37172	Notre-Dame-d'Oé		44 093 €	45 416 €	3,0%
37174	Nouâtre		9 049 €	9 286 €	2,6%
37175	Nouzilly		10 963 €	11 292 €	3,0%
37176	Noyant-de-Touraine		16 503 €	16 503 €	0,0%
37178	Panzoult		6 757 €	6 960 €	3,0%

37179	Parçay-Meslay		58 631 €	58 631 €	0,0%
37180	Parçay-sur-Vienne		6 064 €	6 246 €	3,0%
37182	Pernay		7 916 €	8 153 €	3,0%
37185	Pocé-sur-Cisse		86 333 €	86 333 €	0,0%
37186	Pont-de-Ruan		8 505 €	8 760 €	3,0%
37187	Ports		4 048 €	4 048 €	0,0%
37188	Pouzay		10 419 €	10 623 €	2,0%
37190	Pussigny		2 727 €	2 727 €	0,0%
37191	Razines		3 005 €	3 095 €	3,0%
37193	Restigné		13 990 €	14 410 €	3,0%
37194	Reugny		14 927 €	15 375 €	3,0%
37195	La Riche		166 078 €	171 060 €	3,0%
37196	Richelieu		27 624 €	27 624 €	0,0%
37197	Rigny-Ussé		5 058 €	5 210 €	3,0%
37198	Rillé		3 406 €	3 508 €	3,0%
37199	Rilly-sur-Vienne		8 853 €	8 853 €	0,0%
37200	Rivarennes		6 740 €	6 942 €	3,0%
37201	Rivière		4 985 €	5 135 €	3,0%
37202	La Roche-Clermault		6 875 €	7 081 €	3,0%
37203	Rochechouart		70 117 €	70 117 €	0,0%
37204	Rouziers-de-Touraine		10 196 €	10 502 €	3,0%
37205	Saché		9 980 €	10 279 €	3,0%
37206	Saint-Antoine-du-Rocher		13 824 €	14 239 €	3,0%
37207	Saint-Aubin-le-Dépeint		3 884 €	3 884 €	0,0%
37208	Saint-Avertin		324 817 €	334 000 €	2,8%
37210	Saint-Benoît-la-Forêt		18 276 €	18 824 €	3,0%
37211	Saint-Branches		21 103 €	21 736 €	3,0%
37212	Sainte-Catherine-de-Fierbois		5 589 €	5 757 €	3,0%
37213	Saint-Christophe-sur-le-Nais		10 578 €	10 895 €	3,0%
37214	Saint-Cyr-sur-Loire		406 369 €	406 369 €	0,0%
37216	Saint-Épain		18 897 €	19 225 €	1,7%
37217	Saint-Étienne-de-Chigny		12 195 €	12 561 €	3,0%
37219	Saint-Genouph		9 126 €	9 400 €	3,0%
37220	Saint-Germain-sur-Vienne		4 687 €	4 828 €	3,0%
37223	Saint-Laurent-de-Lin		2 829 €	2 914 €	3,0%
37224	Saint-Laurent-en-Gâtines		8 337 €	8 587 €	3,0%
37226	Sainte-Maure-de-Touraine		73 361 €	73 361 €	0,0%
37228	Saint-Nicolas-de-Bourgueil		13 853 €	14 269 €	3,0%
37229	Saint-Nicolas-des-Motets		3 049 €	3 140 €	3,0%
37230	Saint-Ouen-les-Vignes		9 315 €	9 594 €	3,0%
37231	Saint-Paterne-Racan		22 874 €	22 874 €	0,0%
37232	Côteaux sur Loire		18 174 €	18 719 €	3,0%
37233	Saint-Pierre-des-Corps		559 679 €	559 679 €	0,0%
37236	Saint-Règle		3 543 €	3 649 €	3,0%
37237	Saint-Roch		7 963 €	8 202 €	3,0%
37240	Saunay		8 647 €	8 906 €	3,0%
37241	Savigné-sur-Lathan		12 095 €	12 458 €	3,0%
37242	Savigny-en-Véron		11 627 €	11 976 €	3,0%
37243	Savonnières		31 052 €	31 984 €	3,0%
37244	Sazilly		3 083 €	3 083 €	0,0%
37245	Semblançay		16 606 €	17 104 €	3,0%
37248	Seuilly		3 863 €	3 979 €	3,0%
37249	Sonzay		15 100 €	15 100 €	0,0%



37250	Sorigny		25 452 €	26 216 €	3,0%
37251	Souvigné		6 729 €	6 931 €	3,0%
37252	Souvigny-de-Touraine		3 350 €	3 451 €	3,0%
37255	Tavant		2 273 €	2 341 €	3,0%
37256	Theneuil		2 440 €	2 513 €	3,0%
37257	Thilouze		10 882 €	11 208 €	3,0%
37258	Thizay		2 034 €	2 095 €	3,0%
37260	La Tour-Saint-Gelin		6 112 €	6 295 €	3,0%
37261	Tours		2 886 067 €	2 886 067 €	0,0%
37262	Trogues		3 239 €	3 336 €	3,0%
37263	Truyes		28 293 €	29 142 €	3,0%
37264	Vallères		10 645 €	10 964 €	3,0%
37266	Veigné		82 975 €	85 463 €	3,0%
37267	Véretz		35 967 €	37 046 €	3,0%
37268	Verneuil-le-Château		1 616 €	1 616 €	0,0%
37270	Vernou-sur-Brenne		28 406 €	29 258 €	3,0%
37271	Villaines-les-Rochers		7 752 €	7 985 €	3,0%
37272	Villandry		9 436 €	9 719 €	3,0%
37273	La Ville-aux-Dames		90 046 €	92 747 €	3,0%
37274	Villebourg		2 763 €	2 846 €	3,0%
37276	Villedômer		22 628 €	22 628 €	0,0%
37278	Villeperdue		13 388 €	13 388 €	0,0%
37279	Villiers-au-Bouin		24 089 €	24 089 €	0,0%
37281	Vouvray		52 373 €	53 944 €	3,0%

37008	Athée-sur-Cher	Communauté de communes Bléré Val de Cher	21 156 €	21 791 €	3,0%
37027	Bléré	Communauté de communes Bléré Val de Cher	84 389 €	84 389 €	0,0%
37046	Céré-la-Ronde	Communauté de communes Bléré Val de Cher	17 486 €	18 011 €	3,0%
37070	Chenonceaux	Communauté de communes Bléré Val de Cher	7 949 €	7 949 €	0,0%
37073	Chisseaux	Communauté de communes Bléré Val de Cher	7 067 €	7 279 €	3,0%
37075	Cigogné	Communauté de communes Bléré Val de Cher	3 721 €	3 833 €	3,0%
37079	Civray-de-Touraine	Communauté de communes Bléré Val de Cher	17 755 €	18 288 €	3,0%
37085	Courçay	Communauté de communes Bléré Val de Cher	7 977 €	8 216 €	3,0%
37091	La Croix-en-Touraine	Communauté de communes Bléré Val de Cher	25 520 €	26 286 €	3,0%
37096	Dierre	Communauté de communes Bléré Val de Cher	5 050 €	5 202 €	3,0%
37100	Épeigné-les-Bois	Communauté de communes Bléré Val de Cher	3 599 €	3 707 €	3,0%
37110	Francueil	Communauté de communes Bléré Val de Cher	11 592 €	11 940 €	3,0%
37141	Luzillé	Communauté de communes Bléré Val de Cher	8 476 €	8 730 €	3,0%
37225	Saint-Martin-le-Beau	Communauté de communes Bléré Val de Cher	36 788 €	37 892 €	3,0%
37253	Sublaines	Communauté de communes Bléré Val de Cher	2 207 €	2 273 €	3,0%
	<b>sous-total communauté de communes Bléré Val de Cher</b>		<b>260 732 €</b>	<b>265 786 €</b>	
37001	Abilly	Communauté de communes Loches sud développement	14 080 €	14 502 €	3,0%
37016	Azay-sur-Indre	Communauté de communes Loches sud développement	4 678 €	4 678 €	0,0%

37019	Barrou	Communauté de communes Loches sud développement	7 068 €	7 144 €	1,1%
37020	Beaulieu-lès-Loches	Communauté de communes Loches sud développement	24 644 €	24 644 €	0,0%
37023	Beaumont-Village	Communauté de communes Loches sud développement	4 767 €	4 910 €	3,0%
37026	Betz-le-Château	Communauté de communes Loches sud développement	7 740 €	7 815 €	1,0%
37028	Bossay-sur-Claise	Communauté de communes Loches sud développement	10 886 €	11 213 €	3,0%
37029	Bossée	Communauté de communes Loches sud développement	3 821 €	3 936 €	3,0%
37032	Bournan	Communauté de communes Loches sud développement	2 813 €	2 897 €	3,0%
37033	Boussay	Communauté de communes Loches sud développement	4 188 €	4 230 €	1,0%
37039	Bridoré	Communauté de communes Loches sud développement	4 816 €	4 960 €	3,0%
37044	La Celle-Guenand	Communauté de communes Loches sud développement	4 556 €	4 693 €	3,0%
37045	La Celle-Saint-Avant	Communauté de communes Loches sud développement	15 271 €	15 271 €	0,0%
37048	Chambon	Communauté de communes Loches sud développement	3 397 €	3 499 €	3,0%
37049	Chambourg-sur-Indre	Communauté de communes Loches sud développement	18 132 €	18 132 €	0,0%
37053	Chanceaux-près-Loches	Communauté de communes Loches sud développement	2 736 €	2 818 €	3,0%
37057	La Chapelle-Blanche-Saint- Martin	Communauté de communes Loches sud développement	7 198 €	7 414 €	3,0%
37061	Charnizay	Communauté de communes Loches sud développement	7 205 €	7 415 €	2,9%
37064	Chaumussay	Communauté de communes Loches sud développement	3 245 €	3 342 €	3,0%
37066	Chédigny	Communauté de communes Loches sud développement	7 762 €	7 762 €	0,0%
37069	Chemillé-sur-Indrois	Communauté de communes Loches sud développement	3 843 €	3 958 €	3,0%
37078	Ciran	Communauté de communes Loches sud développement	3 811 €	3 925 €	3,0%
37080	Civray-sur-Esves	Communauté de communes Loches sud développement	2 477 €	2 551 €	3,0%
37083	Cormery	Communauté de communes Loches sud développement	18 303 €	18 852 €	3,0%
37094	Cussay	Communauté de communes Loches sud développement	6 611 €	6 809 €	3,0%
37097	Dolus-le-Sec	Communauté de communes Loches sud développement	5 742 €	5 914 €	3,0%
37098	Draché	Communauté de communes Loches sud développement	6 631 €	6 830 €	3,0%
37103	Esves-le-Moutier	Communauté de communes Loches sud développement	1 807 €	1 861 €	3,0%
37107	Ferrière-Larçon	Communauté de communes Loches sud développement	3 738 €	3 822 €	2,2%
37108	Ferrière-sur-Beaulieu	Communauté de communes Loches sud développement	5 550 €	5 717 €	3,0%
37111	Genillé	Communauté de communes Loches sud développement	20 582 €	21 199 €	3,0%
37113	Le Grand-Pressigny	Communauté de communes Loches sud développement	13 671 €	13 671 €	0,0%
37114	La Guerche	Communauté de communes Loches sud développement	2 720 €	2 802 €	3,0%
37115	Descartes	Communauté de communes Loches sud développement	122 960 €	122 960 €	0,0%
37127	Le Liège	Communauté de communes Loches sud développement	2 245 €	2 312 €	3,0%
37130	Ligueil	Communauté de communes Loches sud développement	29 479 €	29 479 €	0,0%

37132	Loches	Communauté de communes Loches sud développement	134 935 €	134 935 €	0,0%
37133	Loché-sur-Indrois	Communauté de communes Loches sud développement	7 800 €	8 034 €	3,0%
37134	Louans	Communauté de communes Loches sud développement	6 136 €	6 320 €	3,0%
37136	Le Louroux	Communauté de communes Loches sud développement	4 235 €	4 362 €	3,0%
37143	Manthelan	Communauté de communes Loches sud développement	12 770 €	13 153 €	3,0%
37145	Marcé-sur-Esves	Communauté de communes Loches sud développement	2 973 €	3 062 €	3,0%
37157	Montrésor	Communauté de communes Loches sud développement	5 098 €	5 251 €	3,0%
37162	Mouzay	Communauté de communes Loches sud développement	4 853 €	4 999 €	3,0%
37168	Neuilly-le-Brignon	Communauté de communes Loches sud développement	4 191 €	4 241 €	1,2%
37173	Nouans-les-Fontaines	Communauté de communes Loches sud développement	12 181 €	12 181 €	0,0%
37177	Orbigny	Communauté de communes Loches sud développement	10 331 €	10 641 €	3,0%
37181	Paulmy	Communauté de communes Loches sud développement	4 029 €	4 057 €	0,7%
37183	Perrusson	Communauté de communes Loches sud développement	25 633 €	25 633 €	0,0%
37184	Le Petit-Pressigny	Communauté de communes Loches sud développement	4 724 €	4 866 €	3,0%
37189	Preuilly-sur-Claise	Communauté de communes Loches sud développement	19 490 €	19 490 €	0,0%
37192	Reignac-sur-Indre	Communauté de communes Loches sud développement	20 645 €	20 645 €	0,0%
37218	Saint-Flovier	Communauté de communes Loches sud développement	7 436 €	7 659 €	3,0%
37221	Saint-Hippolyte	Communauté de communes Loches sud développement	8 741 €	8 741 €	0,0%
37222	Saint-Jean-Saint-Germain	Communauté de communes Loches sud développement	6 989 €	7 199 €	3,0%
37234	Saint-Quentin-sur-Indrois	Communauté de communes Loches sud développement	5 565 €	5 732 €	3,0%
37238	Saint-Senoche	Communauté de communes Loches sud développement	4 698 €	4 839 €	3,0%
37246	Sennevières	Communauté de communes Loches sud développement	3 271 €	3 271 €	0,0%
37247	Sepmes	Communauté de communes Loches sud développement	9 090 €	9 363 €	3,0%
37254	Tauxigny-Saint-Bauld	Communauté de communes Loches sud développement	12 906 €	13 293 €	3,0%
37259	Tournon-Saint-Pierre	Communauté de communes Loches sud développement	6 407 €	6 545 €	2,2%
37265	Varennes	Communauté de communes Loches sud développement	2 520 €	2 596 €	3,0%
37269	Verneuil-sur-Indre	Communauté de communes Loches sud développement	9 588 €	9 588 €	0,0%
37275	Villedômain	Communauté de communes Loches sud développement	1 886 €	1 943 €	3,0%
37277	Villeloin-Coulangé	Communauté de communes Loches sud développement	8 206 €	8 452 €	3,0%
37280	Vou	Communauté de communes Loches sud développement	3 155 €	3 206 €	1,6%
37282	Yzeures-sur-Creuse	Communauté de communes Loches sud développement	23 176 €	23 176 €	0,0%
<b>sous-total communauté de communes Loches Sud Développement</b>			<b>802 831 €</b>	<b>811 410 €</b>	
<b>Total général :</b>			<b>10 673 020 €</b>	<b>10 779 750 €</b>	<b>1,0%</b>

**DOSSIER N°34**

**TRANSFORMATIONS COMPLEMENTAIRES DE POSTES AU TITRE DE L'ANNÉE 2019**

*Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration, à l'unanimité autorisent le président le conseil d'administration à :*

- *transformer les postes susvisés au titre de l'année 2019*
- *signer les arrêtés correspondants*

**DOSSIER N°35**

**TAUX DE PROMOTION POUR L'AVANCEMENT A L'ECHELON SPECIAL DU GRADE D'ATTACHE HORS CLASSE AU TITRE DE L'ANNEE 2019**

*Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration, à l'unanimité décident d'établir un taux de promotion à l'échelon spécial du grade d'attaché hors classe de 48%.*

**DOSSIER N°36**

**SUPPRESSION DES POSTES RESERVES AUX CONTRATS EMPLOI D'AVENIR**

*Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration prennent acte de la suppression des 2 derniers postes emploi d'avenir au SDIS 37.*

**DOSSIER N°37**

**AJUSTEMENTS DE L'ORGANIGRAMME**

*Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration, à l'unanimité, approuvent les ajustements de l'organigramme suivants :*

- *modification temporaire du grade maximum du poste d'adjoint au chef du service prévision au niveau capitaine*
- *suppression de 3 des 5 postes de formateur permanent.*

**REUNION DU BUREAU  
DU 27 NOVEMBRE 2019**

**DOSSIER N°38**

**ADAPTATION DU REGLEMENT D'EVALUATION DEPARTEMENTAL SUITE A L'EVOLUTION PEDAGOGIQUE DES FORMATIONS LIEE A LA PARUTION DE L'ARRETE DU 22 AOUT 2019 RELATIF AUX FORMATIONS DES SAPEURS-POMPIERS**

*Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité autorisent le président du conseil d'administration du SDIS37 à adapter le règlement d'évaluation départemental suite à l'évolution pédagogique des formations liée à la parution de l'arrêté du 22 août 2019, relatif aux formations des sapeurs-pompiers, jusqu'au remplacement complet du règlement départemental d'évaluation.*

**DOSSIER N°39**

**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA DIRECTION GENERALE DE LA SECURITE CIVILE ET DE LA GESTION DES CRISES ET LE SDIS 37 DANS LE CADRE DE L'EXPERIMENTATION D'UTILISATION D'UN DRONE**

*Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité, autorisent le président du conseil d'administration à signer la convention de partenariat entre la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises et le SDIS 37 dans le cadre de la mise à disposition d'un drone.*

**DOSSIER N°40**

**AUTORISATION A ESTER EN JUSTICE AU NOM DU SDIS 37**

*Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité :*

- *autorisent le président du conseil d'administration à ester en justice devant le Tribunal de Grande Instance de Tours pour une agression envers un sapeur-pompier du CSP de Loches lors d'une intervention ;*
- *valident la désignation de Maître CEBRON DE LISLE pour représenter les intérêts du SDIS et Maître Eve-Elisabeth CAMBUZAT pour ceux du sapeur-pompier agressé.*

**DOSSIER N°41**

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE MOYENS ENTRE LE SDIS 37 ET LE COMITE DES  
ŒUVRES SOCIALES DU SDIS D'INDRE ET LOIRE (COS)**

*Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité, autorisent le président du conseil d'administration à signer la convention de mise à disposition de moyens entre le SDIS 37 et le comité des œuvres sociales du SDIS d'Indre-et-Loire.*

**DOSSIER N°42**

**CONVENTION POUR LA MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN DU SDIS 37 – ACTIVITE D'ELEVAGE  
D'ANIMAUX HERBIVORES A JOUE-LES-TOURS**

*Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité, autorisent le président du conseil d'administration :*

- *à signer la convention avec Monsieur Franck GALLE pour la mise à disposition à titre gratuit de la prairie située derrière le centre de secours principal de sud agglomération, route de Monts "le petit Mareuil" 37300 JOUE-LES-TOURS, référencée 1707 et 1708, afin d'exercer une activité d'élevage de moutons.*

**DOSSIER N°43**

**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE CENTRE D'ACTION ET D'INFORMATION  
SUR LA SURDITE, LE SDIS 41 ET LE SDIS 37**

*Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité, autorisent le président du conseil d'administration à signer la convention de partenariat entre le C.A.I.S., le SDIS 41 et le SDIS 37 afin de renforcer la qualité de leurs services respectifs auprès des personnes sourdes et malentendantes.*

**DOSSIER N°44**

**INDEMNISATIONS / AUTO ASSURANCE DU SDIS EN MATIERE DE RESPONSABILITE CIVILE**

*Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité, autorisent le président du conseil d'administration à signer tous les documents nécessaires à l'indemnisation du sapeur-pompier volontaire du centre de secours de Monnaie, pour un montant de 273,90 euros TTC correspondant au reste à charge du remboursement de ses lunettes cassées lors d'une intervention.*

**DOSSIER N°45**

**CONVENTION D'UTILISATION DES INSTALLATIONS SPORTIVES  
DE LA COMMUNE DE LANGEAIS**

*Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité, autorisent le président du conseil d'administration à signer la convention d'utilisation du gymnase communal avec la commune de LANGEAIS permettant la pratique d'activités physiques et sportives des sapeurs-pompiers du centre de secours de Langeais.*

**DOSSIER N°46**

**AVENANT N°1 AU PROTOCOLE D'ACCORD EN MATIERE DE RESPONSABILITE CIVILE**

*Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité, autorisent le président du conseil d'administration à accepter l'augmentation de l'enveloppe des travaux de réparation du mur du CSP de Chinon, d'un montant de 150 € TTC.*

**DOSSIER N°47****MISE A DISPOSITION EXCEPTIONNELLE DE LOGEMENTS DU PARC  
DU SDIS D'INDRE-ET-LOIRE**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité, autorisent le président du conseil d'administration à conclure un bail d'occupation d'un bien du SDIS avec deux agents du SDIS.

**DOSSIER N°48****CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU GYMNASSE DU CSP LOCHES**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité, autorisent le président du conseil d'administration à signer la convention de mise à disposition de locaux du CSP de Loches avec l'Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés (APAJH) de Loches.

**DOSSIER N°49****AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE SDIS 37 ET L'ASSOCIATION  
POMPIERS DE L'URGENCE INTERNATIONALE**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité, autorisent le président du conseil d'administration à signer l'avenant n°1 à la convention entre le SDIS 37 et l'Association Pompiers de l'Urgence Internationale (PUI).

**DOSSIER N°50****PROPOSITION DE VENTE N°2 (VEHICULES ET EQUIPEMENTS) de 2019**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité, acceptent la proposition de vente des véhicules dont la liste est ci-après annexée, organisée par la Sté ALCOPA AUCTION, ainsi que leur sortie de l'inventaire de l'établissement.

**DOSSIER N°51****REFORME N°3 DE MATERIELS**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité, acceptent la mise à la réforme pour leur valeur nette comptable de ce matériel. La valeur d'acquisition (VA), amortissement cumulé et valeur nette comptable (VNC) au 31/12/2019, de ce bien qui sera détruit, s'élèvent aux sommes suivantes :

N° paierie	N° interne SDIS	Désignation	Complément	Imputation	Valeur d'acquisition	Annuité	Amortissements opérés au 31/12/2019	VNC au 31/12/2019
2003-00951	2003-00951	MONNAIE-INSTALLATION PYLONE	12 M+ 1 ANTENNE 173 MHZ	21531	3 185,83 €	0,00 €	3 185,83 €	0,00 €
sous-total 21531					3 185,83 €	0,00 €	3 185,83 €	0,00 €
<b>TOTAL</b>					<b>3 185,83 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>3 185,83 €</b>	<b>0,00 €</b>

**DOSSIER N°52****REFORME N°4 DE MATERIELS**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité, acceptent la mise à la réforme pour leur valeur nette comptable des matériels (cf. annexe). La valeur d'acquisition (VA), amortissement cumulé et valeur nette comptable (VNC) au 31/12/2019, des biens qui seront détruits s'élèvent respectivement, par article budgétaire, aux sommes suivantes :

ARTICLES	Valeur d'Acquisition	Annuité	Amortissement cumulé au 31/12/2019	VNC au 31/12/2019
S/Total article 21651	40 841,16 €	2 596,00 €	37 233,86 €	3 607,30 €
S/Total article 21568	1 690,53 €	33,00 €	1 655,81 €	34,72 €
S/Total article 21578	89,64 €	0,00 €	89,64 €	0,00 €
<b>Total</b>	<b>42 621,33 €</b>	<b>2 629,00 €</b>	<b>38 979,31 €</b>	<b>3 642,02 €</b>

**DOSSIER N°53**

**PROPOSITION DE DON N° 2 D'UN VEHICULE A L'UNION DEPARTEMENTALE DES SAPEURS-POMPIERS D'INDRE-ET-LOIRE (UDSP37)**

*Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité :*

- *autorisent la sortie de l'inventaire du SDIS du véhicule figurant sur la liste annexée*
- *et acceptent le don à l'union départementale des sapeurs-pompiers d'Indre-et-Loire, à titre gracieux.*

**DOSSIER N°54**

**CONVENTION RELATIVE A L'UTILISATION DE L'APPLICATION « PERMIS DE SAUVER »**

*Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité, autorisent le président du conseil d'administration à signer la convention relative à l'utilisation de l'application « Permis de sauver » afin que le SDIS puisse expérimenter cette application qui permet de géolocaliser et alerter des secouristes volontaires bénévoles pour intervenir auprès d'une victime et pratiquer des gestes de premiers secours dans l'attente de l'arrivée des équipes de secours.*

**DOSSIER N°55**

**EMPRUNT 2019 DU SDIS – CONSULTATION ET ANALYSE DES OFFRES DES BANQUES**

*Après en avoir délibéré, les membres du bureau à l'unanimité autorisent le président à signer le contrat d'emprunt au nom du SDIS avec le **Crédit Agricole Touraine Poitou** à hauteur de deux millions cinq cent mille euros (2 500 000 €) d'une durée de 15 ans précédée d'une phase de mobilisation des fonds (différé d'amortissement), courant jusqu'au 31 décembre 2020 dont le projet est annexé à la présente délibération et à procéder ultérieurement, sans autre délégation, à l'ensemble des opérations consécutives à l'exécution de l'emprunt prévues au contrat. Il reçoit tous pouvoirs à cet effet.*

**REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU 18 DECEMBRE 2019**

**DOSSIER N°56**

**PAIEMENT DES DEPENSES AVANT L'ADOPTION DU BUDGET 2020**

*Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité, approuvent le présent rapport et autorisent, avant l'adoption du budget 2020, le Président du conseil d'administration du SDIS, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2019, non compris :*

- *les crédits afférents au remboursement de la dette en capital des annuités arrivant à échéance ;*
- *les crédits de paiements prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture d'autorisation de programme.*

**DOSSIER N°57**

**MISE EN PLACE DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP) AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2020**

*Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité :*

- *approuvent la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP), selon les modalités définies ci-dessus et en annexes, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 ;*
- *instituent la clause de sauvegarde en application de l'article 6 du décret n°2014-513 ;*
- *autorisent le président du conseil d'administration à fixer, par arrêté individuel, le montant perçu par chaque agent au titre de l'IFSE et du CIA, dans le respect des principes et modalités définis ci-dessus et en annexes ;*
- *prévoient d'inscrire au budget les crédits nécessaires au paiement du RIFSEEP ;*
- *approuvent les termes du présent rapport et de ses annexes.*

## DOSSIER N°58

### TRANSFORMATIONS DE POSTES AU TITRE DE L'ANNÉE 2020

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité, autorisent le président à :

- transformer les postes susvisés au titre de l'année 2020,
- signer les arrêtés correspondants,
- adopter le tableau des effectifs approuvé au 1<sup>er</sup> janvier 2020 tel qu'il figure en annexe.

## DOSSIER N°59

### RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DU RESEAU R3SGC

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité, autorisent :

- le SDIS 37 à participer, pour deux années supplémentaires, au Réseau Santé Sécurité des SDIS du Grand Centre, par le renouvellement de la convention de mise en réseau ;
- la reprise de pilotage du R3SGC par le SDIS d'Eure-et-Loir ;
- le SDIS du Puy-de-Dôme à transférer les fonds de la précédente mise en réseau au SDIS d'Eure-et-Loir ;
- la participation aux frais engendrés par les travaux menés et non couverts par une aide financière extérieure ;
- le président du conseil d'administration à signer la nouvelle convention de mise en réseau.

## DOSSIER N°60

### COMMUNICATION POUR INFORMATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES POUR L'ANNEE 2018

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité, autorisent le président du conseil d'administration à signer l'avenant n°1 à la convention entre le SDIS 37 et l'Association Pompiers de l'Urgence Internationale (PUI).

## DOSSIER N°61

### RENOUVELLEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SDIS

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité :

- arrêtent à quinze membres la composition du futur conseil d'administration du SDIS
- décident de répartir les quinze sièges à raison de :
  - o collège des représentants du département : **9 sièges**
  - o collège des représentants des communes et des EPCI :
    - **5 sièges pour les communes**
    - **1 siège pour les représentants des EPCI**
- désignent les maires qui seront chargés au sein de la commission de recensement des votes de procéder au suivi du déroulement des opérations électorales
  - o les maires de la Chapelle Blanche St Martin, de Marcé-sur-Esves, de Thilouze et de Montlouis-sur-Loire

**REUNION DU BUREAU DU  
18 DECEMBRE 2019**

## DOSSIER N°62

### REFORME N°5 DE MATERIELS

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, à l'unanimité, acceptent la mise à la réforme pour leur valeur nette comptable des biens dont la liste figure en annexe. La valeur d'acquisition (VA), amortissement cumulé et valeur nette comptable (VNC) au 31/12/2019, de ce bien qui sera détruit s'élèvent aux sommes suivantes :



ARTICLES	Valeur d'Acquisition	Annuité	Amortissement cumulé au 31/12/2019	VNC au 31/12/2019
S/Total article 2183	5 086,58 €	0,00 €	5 086,58 €	0,00 €
<b>Total</b>	<b>5 086,58 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>5 086,58 €</b>	<b>0,00 €</b>

**DOSSIER N°63**

**AUTORISATION A ESTER EN JUSTICE AU NOM DU SDIS 37.**

*Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité :*

*- autorisent le président du conseil d'administration à ester en justice devant le Tribunal de Grande Instance de Tours pour l'agression d'un sapeur-pompier du CSP de Tours Centre lors d'une intervention du 8 septembre 2019 ;*

*- valident la désignation de Maître CEBRON DE LISLE pour représenter les intérêts du SDIS et Maître Eve-Elisabeth CAMBUZAT pour ceux du sapeur-pompier agressé.*

**DOSSIER N°64**

**AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE MOYENS AVEC LA MUSIQUE DEPARTEMENTALE DES SAPEURS-POMPIERS DE TOURAINE**

*Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité, autorisent le président du conseil d'administration à signer l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition de moyens avec la Musique Départementale des sapeurs-pompiers de Touraine.*

**DOSSIER N°65**

**AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU CENTRE DE SECOURS DE CHAMBOURG SUR INDRE**

*Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité, autorisent le président du conseil d'administration à signer l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition du centre de secours de Chambourg-sur-Indre avec la commune de Chambourg-sur-Indre afin de réaliser une extension du bâtiment destinée à créer des vestiaires.*

**DOSSIER N°66**

**MISE A JOUR DE LA COMMISSION DE GESTION DES LOGEMENTS DE LA CASERNE CHASSAGNE**

*Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité, approuvent la nouvelle composition et les attributions de la commission de gestion des logements du SDIS.*

*Tous droits de reproduction réservés*

*Pour copie conforme :*

*Le Directeur de l'Administration et des Finances*

**SIGNE**

*Bruno CHANTEAU*

*Tous les actes publiés au présent recueil ont fait l'objet d'un accusé de réception attestant de la date de leur transmission au représentant de l'Etat.*

*Recueil publié le 16 MARS 2020*

# ***ANNEXES***

\*\*\*\*\*



# SOMMAIRE

N° Annexe	Désignation	N° dossier
1	Décision modificative n°1	<a href="#">2</a>
2	Convention de partenariat de financement pluriannuel entre le département d'Indre-et-Loire et le SDIS 37 (2019-2021)	<a href="#">3</a>
3	Modification du règlement intérieur du Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires	<a href="#">8</a>
4	Renouvellement de la convention d'adhésion au service de médecine préventive du centre de gestion d'Indre-et-Loire	<a href="#">10</a>
5	Ventes n°3 de 2019 de matériels, véhicules et équipements	<a href="#">12</a>
6	Convention de mise à disposition de locaux pour l'organisation de la Sainte-Barbe départementale	<a href="#">16</a>
7	Convention de mise à disposition des installations sportives sur la commune de Sonzay	<a href="#">17</a>
8	Convention d'utilisation d'installations sportives de la commune de Saint-Cyr-sur-Loire	<a href="#">18</a>
9	Convention de partenariat entre la Préfecture d'Indre-et-Loire et le SDIS 37 dans le cadre du programme de mobilisation pour la sécurité routière	<a href="#">19</a>
10	Convention de partenariat entre l'unité éducative d'activités de jour Val-de-Loire et le SDIS 37	<a href="#">20</a>
11	Groupements de commandes pour la fourniture maintenance et autres prestations liées aux systèmes de gestions opérationnelles entre les SDIS utilisateurs du logiciel d'alerte «GIPSI»	<a href="#">22</a>
12	Avenant de restitution de l'ancien centre de secours de Monnaie	<a href="#">23</a>
13	Convention de mise à disposition d'un accès gratuit au service de géolocalisation des appels d'urgence« GEOLOC18-112 »	<a href="#">24</a>
14	Convention d'utilisation des biens de partenaires privés et publics pour l'organisation du cross départemental 2019/2020	<a href="#">27</a>
15	Convention de partenariat entre le lycée Gustave Eiffel de Tours et le SDIS 37 afin de conceptualiser et réaliser un véhicule pédagogique non pollue	<a href="#">29</a>
16	Actualisation du règlement d'occupation des logements et mise en place d'une convention d'occupation temporaire	<a href="#">30</a>
17	Décision modificative n°2 – exercice 2019	<a href="#">32</a>
18	Convention de partenariat entre la Direction Générale de la Sécurité Sivilie et de la gestion des crises et le SDIS 37 dans le cadre de l'expérimentation d'utilisation d'un drone	<a href="#">39</a>
19	Convention de mise à disposition de moyens entre le SDIS 37 et le Comité des Oeuvres Sociales du SDIS d'Indre-et-Loire (COS)	<a href="#">41</a>
20	Convention pour la mise à disposition d'un terrain du SDIS 37 – Activité d'élevage d'animaux herbivores à Joué les Tours	<a href="#">42</a>
21	Convention de partenariat entre le Centre d'Action et d'Information sur la surdit�, le SDIS 41 et le SDIS 37	<a href="#">43</a>
22	Convention d'utilisation des installations sportives de la commune de Langeais	<a href="#">45</a>
23	Convention de mise à disposition du gymnase du CSP Loches	<a href="#">48</a>
24	Avenant n°1 à la convention de partenariat entre le SDIS 37 et l'Association Pompiers de l'Urgence Internationale	<a href="#">49</a>
25	Proposition de vente n°2 (véhicules et équipements) de 2019	<a href="#">50</a>
26	Réforme n°4 de matériels	
27	Proposition de don n°2 d'un véhicule à l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers d'Indre-et-Loire (UDSP 37)	<a href="#">53</a>
28	Convention relative à l'utilisation de l'application « Permis de Sauver »	<a href="#">54</a>
29	Mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) au 1 <sup>er</sup> janvier 2020	<a href="#">57</a>
30	Transformations de postes au titre de l'année 2020	<a href="#">58</a>
31	Réforme n°5 de matériels	<a href="#">62</a>
32	Avenant n°1 à la convention de mise à disposition du centre de secours de Chambourg-sur-Indre	<a href="#">65</a>

## ***ARRÊTÉS DU PRÉSIDENT DU CASDIS***



# SOMMAIRE

N° Annexe	Désignation
1	Arrêté portant délégation de signature au chef de pôle ressources humaines et compétences
2	Arrêté portant délégation de signature aux chefs de pôle pour le fonctionnement du pôle soutien technique et logistique
3	Arrêté portant modification des membres représentant les sapeurs-pompiers professionnels et volontaires au sein de la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours d'Indre-et-Loire (CATSIS)
4	Arrêté portant délégation de signature au directeur départemental
5	Arrêté portant délégation de signature au directeur départemental du service départemental d'incendie et de secours d'Indre-et-Loire
6	Arrêté portant délégation de signature au directeur départemental adjoint, chef du pôle prévention et organisation des secours
7	Arrêté portant délégation de signature au chef du groupement prévention et prévision des risques
8	Arrêté portant délégation de signature pour le pôle prévention et organisation des secours
9	Arrêté portant liste d'aptitude au grade d'agent de maîtrise
10	Arrêté portant inscription sur le tableau d'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe au titre de l'année 2019
11	Arrêté portant inscription sur le tableau d'avancement à l'échelon spécial du grade d'attaché hors classe au titre de l'année 2019
12	Arrêté portant liste d'aptitude au grade de sergent de sapeur-pompier professionnel au titre de l'année 2019
13	Arrêté portant tableau d'avancement au grade d'adjudant de sapeurs-pompiers professionnels au titre de l'année 2019
14	Arrêté portant tableau d'avancement au grade de caporal-chef de sapeur-pompier professionnel au titre de l'année 2019
15	Arrêté portant modification des représentants de l'administration au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail du service départemental d'incendie et de secours d'Indre-et-Loire
16	Arrêté portant modification des représentants du personnel au comité technique du service départemental d'incendie et de secours d'Indre-et-Loire